

Information financière relative au troisième trimestre 2019 et aux neuf premiers mois de 2019

Orange Belgium maintient sa trajectoire de croissance

- Croissance de 5,8 % de la base clients mobiles postpayés en un an, soit un ajout net de 32 000 contrats sur le trimestre
- Progression de 50,3 % de la base clients convergents, en glissement annuel, soit un ajout net de 17 000 contrats sur le trimestre
- Chiffre d'affaires¹ : +2,5 % en base trimestrielle / services facturés aux clients¹ : +7,1 % en base trimestrielle
- EBITDAaL¹ +1,1 % en base trimestrielle

Belgique : éléments opérationnels marquants du T3 2019

- **Orange Belgium assoit son positionnement *Bold challenger* avec le lancement réussi de *Love Duo* en juillet.** Bien que *Love Duo* ait eu un impact négligeable sur les ventes nettes de contrats convergents du trimestre en raison des délais d'installation, le carnet de commandes met en évidence un intérêt marqué des abonnés pour l'offre dégroupée destinée aux « cord-cutters ». Dans le même temps, le processus « installateur unique » a été progressivement mis en œuvre. La plupart des raccordements clients nécessitent désormais une seule intervention, ce qui améliore l'expérience client et réduit les coûts d'installation.
- **Orange Belgium continue à attirer les clients mobiles postpayés malgré l'intensification de l'activité promotionnelle de la concurrence.** Au cours du trimestre, la base d'abonnés mobiles postpayés d'Orange Belgium augmente de 32 000 contrats, portant la base clients à 2,5 millions d'abonnés (+5,8 % en glissement annuel).
- **Les ventes nettes de contrats convergents (+17 000) restent soutenues.** Cette performance est très satisfaisante dans le contexte de la transition vers le modèle d'« installateur unique » qui a eu un impact temporaire sur les raccordements clients. A la fin du trimestre, les abonnés mobiles convergents représentent 14,6 % des clients mobiles postpayés (T3 2018 : 10,1 %).
- **L'ARPO mobile postpayé diminue de 2,6 % en glissement annuel,** ce qui est dû principalement à la réglementation applicable aux appels intra-UE. La société continue de bénéficier de la migration vers des plans tarifaires simples et généreux qui se traduisent par une baisse des revenus hors forfait tout en favorisant la hausse des revenus de services d'accès. **L'ARPO convergent B2C progresse de 1,3 % en glissement annuel,** les frais de mise en service étant désormais facturés à tous les nouveaux abonnés.

Orange Belgium : principales données opérationnelles

	T3 2018	T3 2019	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.408	2.548	5,8%
Ajouts nets (en milliers)	53	32	-39,6%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	21,8	21,2	-2,6%
Base clients convergents (en milliers)	155	233	50,3%
Ajouts nets (en milliers)	19	17	-9,7%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	76,7	77,7	1,3%
Clients mobiles convergents en % de la base clients abonnements mobiles	10,1%	14,6%	451 bp

Éléments financiers marquants du T3 2019

- **Progression du chiffre d'affaires à 334,3 millions d'euros (+2,5 % en glissement annuel¹) malgré la diminution du chiffre d'affaires MVNO.** Les services facturés au client, en hausse de 7,1 %¹, enregistrent un nouveau trimestre de croissance vigoureuse.
- **EBITDAaL : progression à 83,6 millions d'euros (+1,1 % en base annuelle¹) malgré l'impact négatif de 12,9 millions d'euros d'une série de facteurs défavorables (baisse du chiffre d'affaires MVNO, redevances de marque et effets de la réglementation européenne).** Cette performance est attribuable à l'augmentation des services facturés au client, à la maîtrise des coûts et à la poursuite de l'amélioration de l'activité câble.
- **Orange Belgium poursuit la réduction des coûts de son activité câble.** Cette activité enregistre un EBITDAaL positif de 2,2 millions d'euros au T3 2019. Sur les 9 premiers mois de 2019, le cash-flow opérationnel de l'activité câble s'améliore de 19,6 millions d'euros en glissement annuel, bien qu'il reste négatif (-26,7 millions d'euros).
- **L'acquisition de BKM a été finalisée le 31 juillet.** L'acteur ICT apporte une contribution de 0,8 million d'euros à l'EBITDAaL pour un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros.
- **Les eCapex s'élèvent à 39,3 millions d'euros.** Une partie des dépenses de réseau et d'IT a été comptabilisée de manière anticipée au T3 2019, mais cela sera sans incidence sur les eCapex de l'exercice.
- **Augmentation du cash-flow opérationnel à 44,3 millions d'euros.** L'endettement financier net s'établit à 248,4 millions d'euros en raison de l'acquisition de BKM.
- **Maintien des prévisions financières pour 2019.** Le groupe Orange Belgium anticipe une légère progression du chiffre d'affaires, un EBITDAaL situé dans une fourchette de 285 à 305 millions d'euros et une stabilité des eCapex.

Groupe Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données		à base comparable ¹	T3 2019	Variation à base comparable	Variation en données historiques	en données			Variation à base comparable	Variation en données historiques
	historiques	T3 2018					à base comparable ¹	9M 2018	9M 2018		
Chiffre d'affaires consolidé	318,0	318,0	326,0	334,3	2,5%	5,1%	937,6	945,6	971,4	2,7%	3,6%
Services facturés aux clients	199,1	199,1	207,0	221,8	7,1%	11,4%	569,1	577,1	634,5	9,9%	11,5%
EBITDAaL			82,7	83,6	1,1%			210,2	220,5	4,9%	
marge (% du chiffre d'affaires)			25,4%	25,0%	-35 bp			22,2%	22,7%	47 bp	
eCAPEX			-33,2	-39,3	18,2%			-110,5	-119,1	7,8%	
Cash-flow opérationnel ²			49,5	44,3	-10,3%			99,7	101,4	1,7%	
EBITDA ajusté	81,4	81,4					208,7				
marge (% du chiffre d'affaires)	25,6%	25,6%					22,3%				
Capex	-33,1	-33,1					-110,4				
Cash-flow opérationnel ³	48,3	48,3					98,3				
Endettement financier net	254,0	254,0	265,5	248,4			254,0	265,5	248,4		

1. La base comparable englobe l'impact de l'application de la norme comptable IFRS 16 et l'intégration de BKM

2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex

3. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDA ajusté – Capex

Michaël Trabbia, Chief Executive Officer d'Orange Belgium, commente :

Je suis heureux de présenter un nouveau trimestre de performance commerciale et financière soutenue. Malgré un renforcement des activités promotionnelles de nos concurrents, nos activités mobiles et convergentes continuent de progresser grâce à notre positionnement de Bold Challenger.

En juillet, nous avons cassé un nouveau code du secteur des télécoms. Nous avons lancé Love Duo car nous sommes convaincus que les clients ne devraient pas payer pour des services dont ils n'ont pas besoin. Les consommateurs belges ont très bien accueilli cette offre Internet + mobile destinée aux « cord-cutters » : Nous observons ainsi une augmentation significative de nos commandes, ce qui semble très prometteur pour le futur.

Dans le même temps, grâce à la nouvelle régulation, nous avons mis en œuvre avec succès le processus « single-installer » pour nos clients câbles. Le technicien Orange peut désormais gérer la plupart des installations avec une intervention unique, ce qui améliore l'expérience client et permet également de réduire les coûts.

Arnaud Castille, CFO, ajoute :

Ce trimestre démontre une fois encore que nos efforts commerciaux portent leurs fruits. Les services facturés au client ainsi que la base clients mobile et convergente enregistrent une nouvelle progression.

D'un point de vue financier, la croissance vigoureuse de nos activités de base conjuguée à la poursuite de nos efforts de maîtrise des coûts nous ont permis de maintenir la progression de notre EBITDAaL malgré des effets défavorables significatives auxquelles nous avons dû faire face en 2019. De fait, pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2019, le cash-flow opérationnel de l'activité câble connaît une progression de 19,6 millions d'euros. La poursuite de nos efforts de maîtrise des coûts à tous les niveaux de nos processus internes devrait nous permettre d'enregistrer une nouvelle amélioration de la marge EBITDAaL d'Orange Belgium.

Nous avons finalisé l'acquisition de BKM au cours du trimestre. Cette opération nous aidera à améliorer notre offre B2B et à accroître notre présence sur le marché ICT et sur le marché de la connectivité. Les négociations concernant l'accord de partage de réseau d'accès mobile se poursuivent comme prévu avec Proximus, et nous prévoyons de finaliser cet accord avant la fin de l'année.

Nous confirmons nos prévisions pour 2019. Nous tablons sur une légère progression du chiffre d'affaires, un EBITDAaL situé dans une fourchette de 285 à 305 millions d'euros et une stabilité des eCapex.

1. Principaux éléments marquants

1.1 Chiffres clés opérationnels

- **Orange Belgium lance *Love Duo*, le forfait mobile et Internet fixe destiné aux « cord-cutters »**
Love Duo est l'offre Double Play d'Orange Belgium qui donne aux abonnés la possibilité de combiner un forfait mobile postpayé avec une connexion haut débit fixe illimitée. Les abonnés mobiles Orange paieront un supplément de 34 euros par mois pour la connexion haut débit ; pour les clients Aigle, ce supplément sera de 24 euros par mois.
- **La réglementation relative à l'« installateur unique » est entrée en vigueur en juillet**
Cette nouvelle réglementation permet aux techniciens Orange d'avoir accès aux infrastructures câblées externes et internes de la clientèle ce qui, en pratique, signifie que la plupart des installations peuvent être réalisées en une seule intervention. Les abonnés bénéficieront ainsi d'un délai de raccordement réduit et d'une meilleure expérience client.
- **Proximus et Orange Belgium s'associent pour développer le réseau d'accès mobile du futur**
Les deux opérateurs ont signé le 11 juillet 2019 les conditions particulières relatives à l'accord de partage de réseau d'accès mobile qui doit entrer en vigueur d'ici la fin 2019. L'objectif est de répondre à la demande croissante de la clientèle en matière de qualité des réseaux mobiles et de couverture à l'intérieur des bâtiments. Cet accord favorisera également un déploiement plus rapide et plus complet de la 5G en Belgique. Tout en partageant leurs réseaux d'accès mobiles, les deux opérateurs conserveront le contrôle intégral de leurs propres spectres de fréquence.
- **L'Autorité belge de la concurrence donne son feu vert à l'acquisition d'Upsize S.A. par Orange Belgium**
Le 2 juillet 2019, l'Autorité belge de la concurrence a annoncé qu'elle autorisait sans condition l'acquisition de Upsize S.A. par Orange Belgium. L'opération a été finalisée à la fin juillet.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

- **Analyse du marché de la fourniture en gros d'accès de haute qualité en position déterminée**
Le 29 mars 2019, l'IBPT a publié son analyse du marché télécom de la fourniture en gros d'accès de haute qualité (lignes louées et services similaires). Il ressort de ce projet de décision que Proximus dispose toujours d'une puissance significative sur ce marché. Parmi les mesures correctrices avancées figurent l'obligation de proposer un accès actif de haute qualité (à des infrastructures de fibre optique ou de cuivre) à des tarifs équitables et non discriminatoires et un accès local passif via l'infrastructure de fibre optique. Ces mesures d'accès seront modulées selon la situation de la concurrence dans les diverses zones géographiques. Une décision est attendue avant la fin de l'année.
- **Révision des décisions d'analyse des marchés de la télévision et du haut débit**
Par sa décision du 4 septembre 2019, la Cour d'appel a rejeté les appels introduits par les câblo-opérateurs contre les décisions d'analyse des marchés de juin 2018. Les câblo-opérateurs peuvent encore faire appel de cette décision auprès de la Cour de cassation.

Les principales améliorations au service et aux conditions opérationnelles proposées par les décisions d'analyse des marchés de 2018 (l'approche d'« installateur unique » et la possibilité de proposer une connexion haut débit fixe sans services de télévision) ont été mises en œuvre en juillet / août 2019.

Le 5 juillet 2019, l'IBPT et les régulateurs des médias ont publié leur projet de décision relative aux tarifs de gros pour l'accès aux réseaux câblés. Simultanément, ils ont lancé une consultation nationale qui a pris fin le 6 septembre. Orange Belgium se réjouit que les régulateurs aient confirmé leur intention d'établir une concurrence juste et loyale sur les marchés du haut débit et de la télévision. Pour fixer les « tarifs équitables » visés dans la décision d'analyse des marchés de juin 2018, les régulateurs ont appliqué la méthodologie « Cost + » qui devrait aboutir à des prix de gros davantage en ligne avec les coûts réels d'infrastructure. Orange Belgium a formulé ses observations, en mettant l'accent sur la nécessité d'éviter toute hausse injustifiée des prix de gros, mais aussi à veiller à ne pas surestimer la base de coûts de certains câblo-opérateurs. Une décision finale sur les tarifs est attendue au premier trimestre 2020.

- **Nouvelles attributions de fréquences, renouvellement des attributions de fréquences existantes**
Les arrêtés royaux relatifs à l'attribution des fréquences de 700, 1400 et 3400-3800 MHz ainsi que le renouvellement ou la réattribution des fréquences de 900, 1800 et 2100 MHz n'ont pas été finalisés par le gouvernement précédent. Bien que des gouvernements régionaux aient récemment été constitués, un gouvernement intérimaire est maintenu en fonction en attendant la constitution d'un gouvernement fédéral. Par conséquent, l'attribution des fréquences 5G et le renouvellement des fréquences 900-1800 et 2100 MHz ne sont pas attendus avant le second semestre 2020.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données		à base comparable	T3 2019	Variation		en données		à base comparable	9M 2019	Variation	
	historiques	T3 2018			à base comparable	en données	historiques	9M 2018			9M 2018	à base comparable
Chiffre d'affaires	318,0	326,0	334,3		2,5%	5,1%	937,6	945,6	971,4		2,7%	3,6%
Belgique	304,7	312,6	320,0		2,4%	5,0%	899,2	907,1	931,7		2,7%	3,6%
Luxembourg	15,9		17,9			12,7%	47,9		50,4			5,3%
Élimination intra-groupe	-2,5		-3,7			46,9%	-9,5		-10,8			13,6%
EBITDAaL		82,7	83,6		1,1%			210,2	220,5		4,9%	
Belgique		81,0	81,8		1,0%			206,7	215,0		4,0%	
Luxembourg		1,6	1,8		7,5%			3,5	5,5		58,1%	
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>		<i>25,4%</i>	<i>25,0%</i>		<i>-35 bp</i>			<i>22,2%</i>	<i>22,7%</i>		<i>47 bp</i>	
EBITDA ajusté	81,4						208,7					
Belgique	79,8						205,3					
Luxembourg	1,6						3,5					
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>25,6%</i>						<i>22,3%</i>					

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

- Le chiffre d'affaires provenant des services facturés aux clients progresse de 7,1 % à 221,8 millions d'euros. Cette performance vigoureuse est portée par la progression continue des services convergents (+54,2 %). Sur une base publiée, les revenus des Services informatiques & Intégration connaissent une progression due à la consolidation de BKM.
- Les revenus des services aux opérateurs baissent de 11,9 % en raison du recul attendu du chiffre d'affaires MVNO et du chiffre d'affaires d'interconnexion. Les revenus MVNO ressortent à 4,9 millions d'euros sur le trimestre contre 10,1 millions d'euros l'année dernière à la même période. Les revenus d'interconnexion subissent l'effet de la baisse du coût des SMS.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données		à base comparable	T3 2019	Variation		en données		à base comparable	9M 2019	Variation	
	historiques	T3 2018			à base comparable	en données	historiques	9M 2018			9M 2018	à base comparable
<i>Convergence</i>	28,7	28,7	44,3		54,2%	54,2%	73,6	73,6	123,4		67,6%	67,6%
<i>Mobile seul</i>	158,8	158,8	155,4		-2,2%	-2,2%	461,8	461,8	463,1		0,3%	0,3%
<i>Fixe seul</i>	10,4	10,9	13,5		24,0%	29,9%	30,3	30,8	37,1		20,5%	22,5%
<i>Services informatiques & Intégration</i>	1,1	8,6	8,6		0,4%	670,9%	3,4	10,8	10,9		0,9%	222,7%
Services facturés aux clients	199,1	207,0	221,8		7,1%	11,4%	569,1	577,1	634,5		9,9%	11,5%
Vente d'équipement	26,3	26,3	29,6		12,6%	12,6%	84,9	84,9	90,9		7,0%	7,0%
Services aux opérateurs	83,1	83,1	73,2		-11,9%	-11,9%	243,6	243,6	212,3		-12,8%	-12,8%
Autres revenus	9,5	9,5	9,6		1,0%	1,0%	40,0	40,0	33,7		-15,7%	-15,7%
Chiffre d'affaires	318,0	326,0	334,3		2,5%	5,1%	937,6	945,6	971,4		2,7%	3,6%

Résultat des activités d'exploitation avant amortissement et autres charges d'exploitation

Le T3 2019 a été marqué par une série de défis à relever : la baisse du chiffre d'affaires MVNO, la réglementation applicable aux appels et aux SMS intra-UE, les redevances de marque (à partir de mai 2019) et la comptabilisation progressive des dépenses informatiques et publicitaires. Malgré ces éléments, l'EBITDAaL croît de 1,1 % à 83,6 millions d'euros ce qui résulte des efforts particuliers consacrés aux améliorations opérationnelles et à la maîtrise des coûts. Enfin, l'activité câble en Belgique apporte une contribution positive de 2,2 millions d'euros à l'EBITDAaL au cours du trimestre, grâce à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. BKM, consolidé sur deux mois, contribue à hauteur de 0,8 million d'euros à l'EBITDAaL. La marge EBITDAaL diminue de 35 pb à 25,0 %.

Rapprochement du résultat opérationnel et de l'EBITDaAL

en millions d'euros	à base comparable T3 2018 ¹	T3 2019	à base comparable 9M 2018	9M 2019
Résultat opérationnel	22,5	21,8	30,7	33,8
<i>Plus:</i>				
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-0,2	-0,6	-0,3	-0,6
Perte de valeur des immobilisations corporelles	0,0	0,2	0,0	0,2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	58,2	60,8	173,7	181,2
Autres frais de restructuration ²	0,9	1,4	4,6	6,0
Impact IFRS 16	0,4		0,6	
Impact BKM	0,8		0,8	
EBITDaAL	82,7	83,6	210,2	220,5
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>25,4%</i>	<i>25,0%</i>	<i>22,2%</i>	<i>22,7%</i>

1. Le Groupe a appliqué pour la première fois IFRS 16 le 1er janvier 2019, selon l'approche de l'application rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives ne sont pas retraitées, et l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 16 est comptabilisée en résultats non distribués à la date de première application.

2. Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement.

Le total des charges d'exploitation atteint 250,6 millions d'euros au T3 2019 (+3,0 % sur une base comparable), contre 243,3 millions d'euros un an plus tôt. Le tableau ci-dessous présente un aperçu des différentes charges :

Charges opérationnelles

en millions d'euros	en données	à base	Variation	Variation	en données	à base	Variation	Variation		
	historiques	comparable		à base		en données		comparable	à base	en données
	T3 2018	T3 2018	T3 2019	comparable	historiques	9M 2018	9M 2018	9M 2019	comparable	historiques
Coûts directs	-147,6	-151,3	-154,5	2,1%	4,7%	-432,5	-436,3	-438,3	0,5%	1,3%
Charges de personnel	-33,9	-36,1	-36,2	0,2%	6,7%	-105,5	-107,7	-109,4	1,6%	3,7%
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés	-55,2	-55,9	-59,9	7,2%	8,6%	-190,9	-191,5	-203,2	6,1%	6,4%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>		0,4	-12,0				0,6	-35,3		
	-236,6	-243,3	-250,6	3,0%	5,9%	-728,9	-735,4	-750,9	2,1%	3,0%

- Les **coûts directs** augmentent de 2,1 %, une évolution attribuable principalement au coût de la connectivité d'accès client et des contenus, en partie compensée par la baisse des coûts d'interconnexion et des commissions payées aux partenaires distributeurs.
- Les **charges de personnel** s'établissent à 36,2 millions d'euros, soit une augmentation de 0,2 %.
- Les **coûts indirects** connaissent une hausse de 7,2 % due à l'augmentation des dépenses de réseau et d'IT ainsi que des dépenses publicitaires (4,0 millions d'euros liés à la saisonnalité comme indiqué lors des résultats du T2 2019), à quoi s'ajoutent 4,0 millions d'euros de redevances de marque en Belgique.
- Les **frais de restructuration** du trimestre augmentent à 1,4 million d'euros.

Éléments non récurrents

en millions d'euros	T3 2018	T3 2019	Variation	9M 2018	9M 2019	Variation
Frais de restructuration	-0,9	-1,4	54,2%	-4,6	-6,0	29,0%
Autres produits d'exploitation	-0,1	0,0		0,0	0,0	
	-1,0	-1,4	45,0%	-4,6	-6,0	29,0%

Dotations aux amortissements

La dotation aux amortissements augmente, passant de 58,2 millions d'euros au T3 2018 à 60,8 millions d'euros au T3 2019.

Résultat financier

Les charges financières nettes du trimestre sont comparables à celles de l'exercice précédent et s'élèvent à 1,1 million d'euros.

Impôts

Le groupe enregistre une charge d'impôt de 6,2 millions d'euros, soit un taux réel d'imposition de 29,9 % au T3 2019.

Impôt sur les sociétés

en millions d'euros	T3 2018	T3 2019
Impôt sur les sociétés exigible	-2,3	-6,9
Charge d'impôts différés	0,8	0,7
	-1,5	-6,2

Bénéfice net

Le résultat net consolidé pour le trimestre diminue de 27,0 % en glissement annuel à 14,5 millions d'euros sous l'effet de l'augmentation du taux d'imposition.

2.3 Liquidité et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le **cash-flow opérationnel** diminue de 48,3 millions d'euros à 44,3 millions d'euros sous l'effet de l'augmentation des eCapex.

Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	T3 2018	T3 2019	9M 2018	9M 2019
EBITDAaL		83,6		220,5
eCAPEX		-39,3		-119,1
Cash-flow opérationnel		44,3		101,4
EBITDA ajusté	81,4		208,7	
Capex	-33,1		-110,4	
Cash-flow opérationnel	48,3		98,3	

Le **cash-flow organique** reste stable à 51,9 millions d'euros au T3 2019.

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	T3 2018	T3 2019	9M 2018	9M 2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité	96,3	107,7	225,5	272,4
eCapex	-33,1	-39,3	-110,4	-119,1
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-11,2	-4,6	-20,4	-20,1
Produits de cession des actifs corporels et incorporels	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements des dettes locatives	0,0	-11,9	0,0	-34,0
Cash-flow organique	51,9	51,9	94,7	99,2

L'endettement net s'élève à 248,4 millions d'euros au 30 septembre 2019. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL, s'établit à 0,9 x.

Endettement net

en millions d'euros	31.12.2018	30.09.2019
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-6,7	-1,3
Quasi-disponibilités	-19,9	-17,9
	-26,6	-19,2
Passif financiers		
Dettes long-terme intra-groupe	269,9	265,6
Dettes court-terme intra-groupe	18,3	2,4
Dettes court-terme	2,5	-0,3
Dérivés (net)	0,1	-0,1
	290,9	267,6
Dettes nettes	264,3	248,4
Dettes nettes/EBITDAaL	Na	0,9
Dettes nettes/EBITDA ajusté	0,9	Na

2.4 Activités d'Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Analyse opérationnelle

Services convergents

La base clients convergents d'Orange Belgium continue de s'accroître, avec un ajout net de 17 000 contrats, portant le nombre d'abonnés Love à 233 000 à la fin du T3 2019. Les clients B2C représentent 90 % de la base clients convergents, à 209 000 abonnés. Les clients B2B convergents augmentent pour atteindre 24 000 contrats. La facturation des frais de mise en service n'a pas freiné la demande de produits convergents d'Orange. Un nombre croissant d'abonnés mobiles postpayés adoptent la formule convergente, leur proportion passant de 10,1 % au T3 2018 à 14,6 %.

L'ARPO convergent B2C progresse de 1,3 % à 77,7 euros en raison des frais de mise en service.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services convergents (en milliers, sauf indication contraire)

	T3 2018	T3 2019	Variation		T3 2018	T3 2019
Base clients convergents				Ajouts nets		
Base clients convergents B2C	140	209	49,4%	Base clients convergents B2C	17	15
Base clients convergents B2B	15	24	58,5%	Base clients convergents B2B	2	2
	155	233	50,3%		19	17
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	76,7	77,7	1,3%			

Services mobiles

Avec un ajout net de 32 000 contrats, Orange Belgium compte 2,5 millions de clients mobiles postpayés à la fin du T3 2019. Pendant le trimestre, les partenaires MVNO ont ajouté 44 000 abonnés.

L'ARPO mobile postpayé recule de 2,6 % à 21,2 euros en raison de la réglementation applicable aux appels intra-UE. La société continue de bénéficier de la migration vers des plans tarifaires simples et généreux, qui réduisent les revenus hors forfait mais augmentent les revenus de services d'accès.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T3 2018	T3 2019	Variation		T3 2018	T3 2019
Clients mobiles				Ajouts nets		
Forfait	2.408	2.548	5,8%	Forfait	53	32
Convergent B2C	210	319	51,8%	Convergent B2C	31	25
Convergent B2B	32	52	62,2%	Convergent B2B	5	5
Mobiles uniquement	2.165	2.176	0,5%	Mobile uniquement	17	2
Prépayés	577	553	-4,2%	Prépayés	2	-4
M2M	1.055	1.305	23,7%	M2M	39	67
	4.040	4.406	9,1%		93	95
Clients MVNO	13	321	Na		-12	44
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	18,8	18,3	-2,6%			
Forfaits	21,8	21,2	-2,6%			
Prépayés	7,5	6,7	-10,9%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 2,4 % à 320,0 millions d'euros, porté par une progression soutenue des services facturés aux clients (+7,1 % en glissement annuel). Si l'on examine de plus près le chiffre d'affaires relatif aux services facturés au client, la hausse de 54,2 % du chiffre d'affaires des services convergents témoigne de l'attrait de l'offre Love.

Le chiffre d'affaires provenant des services aux opérateurs recule de 13,6 % sous l'effet de la diminution du chiffre d'affaires MVNO et du chiffre d'affaires d'interconnexion. Le chiffre d'affaires MVNO est passé de 10,1 millions d'euros au T3 2018 à 4,8 millions d'euros au T3 2019. L'utilisation croissante des applications de messagerie OTT a pesé sur les revenus des SMS et sur le chiffre d'affaires d'interconnexion.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données	à base		à base	en données	en données	à base		à base	en données
	historiques	comparable	T3 2019	comparable	historiques	historiques	comparable	9M 2019	comparable	historiques
	T3 2018	T3 2018		Variation	Variation	9M 2018	9M 2018		Variation	Variation
Convergence	28,7	28,7	44,3	54,2%	54,2%	73,6	73,6	123,4	67,6%	67,6%
Mobile seul	150,5	150,5	146,4	-2,7%	-2,7%	437,5	437,5	436,6	-0,2%	-0,2%
Fixe seul	8,3	8,8	11,3	28,4%	36,0%	24,7	25,2	30,3	20,5%	22,9%
Services informatiques & Intégration	1,1	8,6	8,6	0,4%	670,9%	3,4	10,8	10,9	0,9%	222,7%
Services facturés aux clients	188,7	196,6	210,6	7,1%	11,6%	539,2	547,2	601,2	9,9%	11,5%
Vente d'équipements	23,0	23,0	26,4	14,9%	14,9%	74,3	74,3	82,3	10,9%	10,9%
Vente en gros	81,8	81,8	70,6	-13,6%	-13,6%	239,6	239,6	206,6	-13,8%	-13,8%
Autres revenus	11,3	11,3	12,4	10,1%	10,1%	46,1	46,1	41,5	-10,0%	-10,0%
Chiffre d'affaires	304,7	312,6	320,0	2,4%	5,0%	899,2	907,1	931,7	2,7%	3,6%
EBITDAaL		81,0	81,8	1,0%			206,7	215,0	4,0%	
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>		26,6%	25,6%	-103 bp			22,8%	23,1%	29 bp	
EBITDA ajusté	79,8					205,3				
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	26,2%					22,8%				

L'EBITDAaL progresse de 1,0 % à 81,8 millions d'euros malgré la diminution du chiffre d'affaires MVNO. Cette amélioration s'explique notamment par l'augmentation des services facturés au client, par les efforts constants de maîtrise des coûts ainsi que par les améliorations continues obtenues dans l'activité câble, qui a enregistré un EBITDAaL positif de 2,2 millions d'euros sur le trimestre grâce aux progrès accomplis en matière d'efficacité opérationnelle.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg

Analyse opérationnelle

Le paysage concurrentiel est de plus en plus difficile, marqué par une forte activité promotionnelle. Certains opérateurs proposent gratuitement des téléphones aux clients mobiles. Par ailleurs, les opérateurs proposent des rabais importants sur les forfaits haut débit pendant les 6 premiers mois et offrent les frais d'installation.

La base d'abonnés postpayés mobiles d'Orange Luxembourg croît de 2 % à 113 000 unités sur le trimestre.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T3 2018	T3 2019	Variation		T3 2018	T3 2019
Clients mobiles (hors MVNO)				Ajouts nets		
Forfait	111	113	2,0%	Forfait	0	1
Prépayés	12	15	24,7%	Prépayés	1	1
M2M	69	71	1,7%	M2M	-1	0
	192	198	3,3%		-1	2
Clients MVNO	2	3	18,8%		0	0

Analyse financière

Le chiffre d'affaires augmente de 12,7 % à 17,9 millions d'euros grâce aux services facturés au client et au chiffre d'affaires des services aux opérateurs. Les services facturés au client s'inscrivent en hausse de 7,9 % sous l'effet de l'augmentation de la base clients. L'accroissement des revenus d'itinérance des entrants se traduit par une progression du chiffre d'affaires des services aux opérateurs (+61,9 %).

L'EBITDAaL s'améliore de 7,5 % à 1,8 million d'euros sous l'effet conjugué de l'augmentation des revenus et de la maîtrise des coûts sur les charges de personnel.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données	à base	à base	en données	en données	à base	à base	à base	en données	
	historiques	comparable								comparable
	T3 2018	T3 2018	T3 2019	Variation	Variation	9M 2018	9M 2018	9M 2019	Variation	Variation
Mobile seul	8,3		9,0		8,4%	24,3		26,5		9,1%
Fixe seul	2,1		2,2		5,7%	5,6		6,7		20,5%
Services facturés aux clients	10,4		11,2		7,9%	29,9		33,2		11,2%
Vente d'équipements	3,4		3,2		-3,5%	10,7		8,5		-19,9%
Services aux opérateurs	2,1		3,5		61,9%	6,9		8,4		21,9%
Autres revenus	0,0		0,0		Na	0,4		0,2		-50,6%
Chiffre d'affaires	15,9		17,9		12,7%	47,9		50,4		5,3%
EBITDAaL		1,6	1,8		7,5%		3,5	5,5		58,1%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>		10,4%	9,9%		-48 bp		7,3%	10,9%		364 bp
EBITDA ajusté	1,6					3,5				
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	10,4%					7,3%				

3. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2018 (pp. 73-74 et pp.116-117).

4. Litiges

Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le 22 décembre 2016, les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon ont conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles de la Région wallonne pour la période 2016-2019 et régler le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engage à régler un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en Région wallonne entre 2016 et 2019. La Région wallonne s'engage quant à elle (i) à ne plus percevoir de taxe sur les infrastructures télécom, (ii) à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à faciliter le déploiement, et (iii) à décourager la taxation des infrastructures télécom par les communes et provinces. En 2018, plusieurs communes et provinces de la Région wallonne avaient prélevé des taxes sur les infrastructures télécom.

Les opérateurs pourront déduire ces taxes locales imposées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

Régulation du haut débit et distribution TV

Dans le contexte de l'appel des câblo-opérateurs contre les décisions analyse de marché de juin 2018 et suivant le calendrier fixé par la Cour d'appel au premier trimestre 2019, des conclusions ont été échangées et les plaidoiries ont eu lieu en mai et juin. La Cour d'appel a rejeté les requêtes des câblo-opérateurs dans son arrêt du 4 septembre 2019.

Accès au réseau câblé de Telenet – chaîne propre

Dans le cadre du litige où Orange Belgium a estimé que Telenet refusait d'offrir des conditions raisonnables pour la fourniture d'une « chaîne propre » tel qu'imposé par la régulation des réseaux câblés, la Cour d'appel a jugé en date du 11 avril 2019 que Telenet était en infraction avec ses obligations réglementaires et avait également abusé de sa position dominante. La cour a ordonné à Telenet de fournir des conditions raisonnables endéans le mois sous peine d'une astreinte de 2500 euros/jour par la suite. Telenet attaqua ce jugement de la cour devant la Cour de cassation fin juillet 2019.

Accès au réseau câblé de Telenet – profil propre

Le 7 mars 2019, Orange Belgium a entamé une procédure judiciaire à l'encontre de Telenet devant la Cour des Marchés, réclamant des dommages et intérêts au motif du refus de Telenet de lui octroyer un profil internet propre. Des conclusions ont été échangées au second trimestre 2019 et des échanges supplémentaires planifiés au quatrième trimestre. Les plaidoiries sont prévues début 2020.

Lycamobile

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18.000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18.000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

Euphony Benelux S.A. (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été citée par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange de conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions. Aucune date de plaidoirie n'a, pour l'instant, été fixée.

5. Événements postérieurs à la clôture

Aucun autre événement significatif n'est intervenu après la clôture du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2019.

6. Perspectives

Orange Belgium confirme ses prévisions financières pour 2019.

Orange Belgium prévoit une légère progression de son chiffre d'affaires compte tenu de la poursuite de la croissance de sa base clients postpayés et convergents. La société table sur un EBITDAaL compris entre 285 et 305 millions d'euros. Cette fourchette prend en compte les défis à relever tels que la diminution du chiffre d'affaires MVNO, l'impact de la nouvelle réglementation sur les appels internationaux et le paiement d'une redevance sur la marque Orange depuis mai. Enfin, le montant total des investissements eCapex devrait rester stable.

7. Calendrier financier 2020

6 février Résultat financier du T4 2019 (7h00 CET) – Communiqué de presse

6 février Résultat financier T4 2019 (14h00 CET) – Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

8. Conférence téléphonique

Date : 23 octobre 2019
Heure : 10h00 CET, 9h00 (UK), 4h00 (US/NY)
Code pin : 28900648#

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

9. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T3 2018	T3 2019
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	13,66	19,64
Volume quotidien moyen	51.720	39.747
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,71	0,78
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	0,00	36,13
Cours de clôture (en euros)	13,54	18,94
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	812,6	1.136,7

États financiers consolidés

Compte de résultats consolidé

en millions d'euros	T3 2018	T3 2019	9M 2018	9M 2019
Services facturés aux clients	199,1	221,8	569,1	634,5
Convergence	28,7	44,3	73,6	123,4
Mobile seul	158,8	155,4	461,8	463,1
Fixe seul	10,4	13,5	30,3	37,1
Services informatiques & Intégration	1,1	8,6	3,4	10,9
Vente d'équipement	26,3	29,6	84,9	90,9
Services facturés aux opérateurs	83,1	73,2	243,6	212,3
Autres revenus	9,5	9,6	40,0	33,7
Chiffre d'affaires consolidé	318,0	334,3	937,6	971,4
Coûts directs	-147,6	-154,5	-432,5	-438,3
Charges de personnel	-33,9	-36,2	-105,5	-109,4
Coûts indirects avec les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés <i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	-55,2	-59,9	-190,9	-203,2
Autres frais de restructuration	-0,9	-1,4	-4,6	-6,0
Autres produits d'exploitation	-0,1	0,0	0,0	0,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-58,2	-60,8	-173,7	-181,2
Perte de valeur des immobilisations corporelles	0,0	-0,2	0,0	-0,2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalences	0,2	0,6	0,3	0,6
Résultat opérationnel (EBIT)	22,5	21,8	30,7	33,8
Résultat net financier	-1,2	-1,1	-3,5	-3,3
Résultat courant avant impôts (PBT)	21,4	20,7	27,1	30,6
Impôts	-1,5	-6,2	-2,9	-7,6
Résultat net	19,8	14,5	24,3	22,9
Résultat de base par action (en EUR)	0,3	0,2	0,4	0,4
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres) (en m)	60,0	60,0	59,8	60,0

Etat consolidé résumé de la situation financière

en millions d'euros	T4 2018	T3 2019
ACTIF		
Actif non courants		
Ecarts d'acquisition	67,0	116,3
Autres immobilisations incorporelles	285,3	261,2
Immobilisations corporelles	772,3	734,1
Droits d'utilisation des actifs loués	0,0	285,1
Titres mis en équivalence	4,4	5,0
Actifs financiers	2,5	3,9
Autres actifs non courants	1,4	1,5
Actifs d'impôts différés	3,3	2,6
	1,136.2	1,409.6
Actif courant		
Stocks	27,7	20,8
Créances clients	194,3	204,2
Actifs financiers	0,4	1,0
Dérivés actifs	0,2	0,4
Autres actifs	2,7	5,9
Impôts et taxes d'exploitation actifs	1,9	0,2
Impôt sur les sociétés	0,1	1,0
Charges constatées d'avance	11,4	18,2
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	61,8	53,5
Disponibilités et quasi-disponibilités	26,6	19,2
	326,9	324,5
ACTIF	1,463.2	1,734.1
PASSIF		
Fonds propres		
Capital social	131,7	131,7
Réserve légale	13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)	442,2	435,5
Actions propres	0,0	-0,7
	587,1	579,7
Passifs non courants		
Passifs financiers non courants	269,9	265,6
Passifs locatifs	0,0	237,0
Dérivés passifs non courants	2,8	2,8
Avantages du personnel non courants	0,1	0,0
Provisions pour démantèlement non courantes	63,2	62,5
Autres passifs non courants	1,9	2,0
Impôts différés passifs	8,1	5,4
	346,0	575,2
Passifs courants		
Passifs financiers	20,8	2,2
Passifs locatifs	0,0	45,5
Dérivés passifs	0,2	0,1
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	53,3	33,2
Dettes fournisseurs	266,6	289,8
Avantages du personnel	30,8	36,2
Provisions pour démantèlement	1,2	1,1
Provisions pour restructuration	3,0	4,3
Autres passifs	3,5	6,2
Impôts et taxes d'exploitation passifs	85,6	90,7
Impôt sur les sociétés	3,1	6,8
Passif lié aux contrats conclus avec des clients	59,4	61,1
Produits constatés d'avance	2,3	2,0
	530,0	579,2
PASSIF	1,463.2	1,734.1

Tableau de financement consolidé

en millions d'euros	9M 2018	9M 2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	24,3	22,9
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Impôt sur les sociétés	2,9	7,6
Résultat financier	3,5	3,3
Résultat des entités mises en équivalence	-0,3	-0,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	173,7	181,2
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	0,0	34,1
Résultat de cession	0,0	-0,8
Impôts et taxes d'exploitation	16,6	12,9
Dotations (reprises) des provisions	-1,4	0,7
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,1	0,0
Perte de valeur des actifs non courants	0,0	0,2
Rémunération en actions	0,0	0,3
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	4,3	3,1
	199,4	241,9
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des stocks bruts	-1,8	11,7
Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-14,6	-6,4
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	53,8	18,2
Variation des autres éléments d'actif et de passif	-10,9	-3,4
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	11,9	8,3
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	4,9	0,7
	43,4	29,2
Autres décaissements nets		
Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-13,7	-10,7
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-2,9	-2,7
Impôt sur les sociétés décaissé	-25,0	-8,3
	-41,5	-21,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité	225,5	272,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles	-110,4	-119,1
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-20,4	-20,1
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise	-4,2	-35,1
Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	-3,1	-0,4
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-138,2	-174,7
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Remboursements d'emprunts non courants	-50,0	-15,2
Variation des découverts bancaires et des emprunts à court terme	-1,8	-25,1
Remboursements des dettes locatives	0,0	-34,0
Variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-1,3	-0,7
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-83,1	-105,0
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	4,2	-7,4
Disponibilités et quasi-disponibilités		
à l'ouverture	13,0	26,6
à la clôture	17,2	19,2

Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
mobile only services	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobile: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1er janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDA présenté (avant le 1er janvier 2019)	L'EBITDA présenté correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, avant impact des regroupements d'entreprises, avant reprise des réserves de conversion cumulées des entités liquidées, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations, et avant résultat des sociétés mises en équivalence.
EBITDA ajusté (avant le 1er janvier 2019)	L'EBITDA ajusté (précédemment EBITDA retraité) correspond à l'EBITDA présenté ajusté des effets des principaux litiges, des charges spécifiques du personnel, de la revue du portefeuille de titres et d'activités, des coûts de restructuration et, le cas échéant, d'autres éléments spécifiques.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Avant le 31 décembre 2018, cette notion se définissait comme l'EBITDA ajusté après déduction des CAPEX.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX (depuis le 1er janvier 2019)	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises
Capex (jusqu'au 31 décembre 2018)	Investissement corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location-financement.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.
Mobile	
Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO)..
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturées mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a changé au 31 juillet 2019 avec l'acquisition d'Upsize S.A. (la holding de BKM). Le périmètre de consolidation englobe à présent Orange Belgium S.A. (100%), Orange Communications Luxembourg S.A. (100%), Smart Services Network S.A. (100%), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16%), Walcom S.A. (100%), Walcom Business Solutions S.A. (100%), Walcom Liège S.A. (100%), A3COM S.A. (100%) et A&S Partners S.A. (100%), Upsize S.A. (100%), BKM 100% et CC@PS 100%.

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'opérateur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'Internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès Internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations: corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter: [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs:

Ana Castaño-Lopez +32 468 46 95 31
Eric Chang +32 495 55 98 17
ir@orange.be

Contact presse

Annelore Marynissen annelore.marynissen@orange.com / +32 (0)479 016 058
Younes Al Bouchouari younes.albouchouari@orange.be / +32 (0)477 69 87 73
press@orange.be